

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 1 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Préambule

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

- Protocole
- Mesures d'ajustement au Protocole
- Guide pour l'auto-évaluation des unités
  - Annexe A
  - Annexe B
- Guide pour les experts externes
- Lignes directrices pour le déroulement du processus d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche
- Canevas des plans d'action
- Calendrier

## PRÉAMBULE

Suite aux recommandations du rapport Lacroix, le Comité de la planification, en mars 1986, mettait sur pied un processus d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche. Au printemps 1986, le principe de l'évaluation était accepté par le Conseil et l'Assemblée universitaire y donnait son aval.

L'expérience de la première ronde a montré que le concept d'évaluation périodique et systématique des unités d'enseignement et de recherche a joui d'un large degré d'adhésion au sein de la communauté universitaire. Au terme de cette première ronde en 1994, plus des trois quarts des unités avaient complété l'évaluation.

Les observations relatives à la première ronde d'évaluation qu'ont soulignées le Rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CRÉPUQ (mai 1993), le Cadre d'action du Vice-rectorat à la recherche et à la planification (décembre 1994) et le Bilan du Vice-rectorat à l'enseignement (mars 1995) ont fait valoir la nécessité :

- de favoriser une intégration plus étroite des processus d'évaluation, de planification et de gestion budgétaire;
- d'alléger, de simplifier et de baliser le processus d'évaluation;
- d'arrimer l'évaluation aux orientations et aux objectifs stratégiques de l'Institution dont elle constitue un outil privilégié de réalisation et de suivi.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 2 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Préambule

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Le début d'une deuxième ronde d'évaluation avait été prévu pour 1996-1997. Les difficultés financières éprouvées ces dernières années dans le monde universitaire ont demandé à tous de tels efforts de réflexion, d'analyse et de planification qu'il a été impossible d'amorcer à ce moment un second cycle d'évaluation.

Le «Projet d'avenir» présenté par le Recteur Robert Lacroix aux diverses instances de l'Université a de nouveau souligné l'urgence et la pertinence d'actualiser la politique d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche et de procéder à une deuxième ronde d'évaluation.

**L'évaluation des unités d'enseignement et de recherche**

L'évaluation des unités d'enseignement et de recherche répond à l'obligation d'imputabilité de l'Université de Montréal et constitue un outil privilégié de planification. Au moment d'entreprendre un nouveau cycle d'évaluation, la Direction a proposé d'en préciser le cadre et les processus.

**A. Principes généraux**

**1. Les objectifs**

L'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche a les objectifs suivants :

- le positionnement stratégique des unités par rapport aux grandes orientations de l'institution et aux unités comparables à l'échelle nationale et internationale;
- l'amélioration continue de la qualité et de la pertinence des activités d'enseignement et de recherche et tout particulièrement des programmes d'études;
- l'imputabilité des unités à l'égard de la communauté universitaire et de la société.

**2. Les objets**

L'ensemble des dimensions et des activités des unités fait l'objet de l'évaluation qui porte notamment sur les points suivants :

- les programmes d'études offerts;
- la qualité et la pertinence de la formation dispensée;
- les activités et les résultats de recherche;
- les ressources humaines et matérielles disponibles;

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 3 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Préambule

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

- les modes de fonctionnement.

En ce qui concerne les programmes, les points suivants font l'objet d'une attention spéciale:

- les objectifs, les contenus, l'ouverture et la complémentarité des programmes;
- les mesures d'encadrement visant la persévérance et la diplomation;
- la comparaison avec les programmes des autres institutions;
- le lien entre les activités de recherche et les activités académiques;
- la pertinence des programmes et leur lien avec le marché du travail.

**3. Les modalités**

L'évaluation des unités d'enseignement et de recherche comporte trois étapes :

- une auto-évaluation réalisée par l'unité et comportant l'énoncé d'éléments de plan d'action (Rapport d'auto-évaluation);
- une évaluation qui fait appel à des experts externes (Rapport d'évaluation externe);
- un plan d'action, découlant des rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe, établie par les directions de l'unité, des facultés concernées et de l'université.

**4. Les responsabilités**

Les directions de l'unité, des facultés concernées et de l'institution sont parties prenantes des diverses étapes de l'évaluation et sont responsables de la mise en oeuvre des ententes de planification. Le Vice-rectorat à la planification est responsable de la coordination et du suivi du processus.

**B. L'auto-évaluation**

1. Il incombe à l'unité de préparer un rapport concis d'auto-évaluation.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 4 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Préambule

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2. L'unité doit :
  - déterminer ses objectifs de développement et ses priorités en fonction des orientations stratégiques de l'Institution;
  - faire le bilan de sa situation actuelle en s'appuyant sur les indicateurs institutionnels et sur les paramètres qui lui sont spécifiques par rapport aux unités comparables à l'échelle nationale et internationale;
  - préciser un projet de plan d'action visant l'atteinte des objectifs, accompagné d'un agenda de réalisation.
3. Le rapport d'auto-évaluation doit contenir les renseignements requis sur les dimensions et les activités de l'unité d'enseignement et de recherche, objet de l'évaluation, en particulier les programmes d'études.
4. Le rapport d'auto-évaluation est remis au Comité d'experts, aux doyens des facultés concernées, ainsi qu'au Vice-recteur à la planification.
5. Dans le but de faciliter la tâche de l'unité, les données de bases nécessaires seront fournies à l'unité par le Bureau de recherche institutionnelle et par le Vice-rectorat à la planification.

**C. Le comité d'experts**

1. Nommé par le Vice-recteur à la planification, après consultation des directions de l'unité et des facultés concernées, ce comité se compose de deux ou trois experts choisis en fonction de leur compétence et de leur réputation dans le domaine. De façon générale, ils proviennent d'établissements universitaires extérieurs au Québec.
2. Ce comité d'experts a pour mandat :
  - d'analyser le Rapport d'auto-évaluation et de prendre en considération les questions que les directions de l'Université et des facultés concernées peuvent lui soumettre;
  - d'effectuer une visite de l'unité et de rencontrer les professeurs, les chercheurs et les étudiants;

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 5 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Préambule

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

- de préparer un rapport qui est remis au Vice-recteur à la planification et qui est communiqué aux directions de l'unité et des facultés concernées.

**D. Les plans d'action**

1. Sur réception du rapport d'évaluation externe, la direction de l'Université, en concertation avec les directions de l'unité et des facultés concernées, élabore un plan d'action.
2. Les plans d'action sont soumis à l'approbation du Comité de la planification et font l'objet d'un rapport annuel d'information au Conseil de l'Université et à l'Assemblée universitaire.
3. Sur une base annuelle, le suivi des plans d'action est porté à l'attention des instances responsables de l'allocation des ressources.

**E. Échéancier du processus**

<u>Étape</u>	<u>Durée maximale</u>
Auto-évaluation	3 mois
Comité d'experts	1 mois
Plan d'action	2 mois

Note : L'application de ce protocole sera facilitée par des directives à l'intention des unités et des experts externes.

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 6 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Mesures d'ajustement au Protocole  
d'évaluation des unités d'enseignement  
et de recherche – octobre 2001

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**MESURES D'AJUSTEMENT AU PROTOCOLE D'ÉVALUATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE - OCTOBRE 2001**

De façon générale, l'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche doit accorder plus d'importance à l'examen des programmes d'études, ainsi qu'aux questions de recrutement, d'attrition, de persévérance et de diplomation des étudiants dans ces programmes. Le cycle d'évaluation est en principe de cinq ans.

Rapport d'auto-évaluation

L'unité incorporera au rapport d'auto-évaluation une analyse diagnostique sur chacun de ses programmes d'études, en indiquant les modifications qui y ont été récemment apportées et les révisions projetées afin d'en renforcer la qualité, la pertinence et l'ouverture. Tout document pertinent sur les programmes sera en outre versé au dossier de l'évaluation. Les programmes relevant de plusieurs disciplines seront pris en compte lors de l'évaluation de l'une des unités impliquées ou de manière indépendante.

De même, l'unité fera état de l'évolution de ses clientèles étudiantes, ainsi que de ses objectifs, de ses cibles et de ses stratégies de réalisation en matière de recrutement, de réduction d'attrition, de persévérance et de diplomation. Elle s'assurera de recueillir l'avis de représentants des milieux professionnels sur ces divers aspects lorsque cela est estimé pertinent.

Lors des échanges préparatoires à la rédaction du rapport d'auto-évaluation, la faculté concernée et la Faculté des études supérieures, ainsi que le Vice-rectorat aux études de premier cycle et à la formation continue, se fondant sur les données pertinentes fournies par le BRI, informeront les unités des analyses et des préoccupations institutionnelles relatives à leurs programmes d'études, au recrutement et au cheminement de leurs clientèles étudiantes.

Visite des experts externes

Les experts externes seront notamment invités à fournir leurs commentaires et leurs recommandations sur les programmes d'études, sur les questions relatives aux clientèles étudiantes et sur les modes de réalisation des objectifs.

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 7 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Mesures d'ajustement au Protocole  
d'évaluation des unités d'enseignement  
et de recherche – octobre 2001

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

Plan d'action

Les plans d'action accorderont toute l'importance requise à la problématique des programmes d'études et à celle du recrutement et du cheminement des étudiants. Ils préciseront notamment les objectifs à réaliser, les stratégies à mettre en œuvre et les mesures de suivi qui permettront de vérifier l'atteinte des objectifs.

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 8 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

## **GUIDE POUR L'AUTO-ÉVALUATION DES UNITÉS ACADÉMIQUES**

Ce guide vise à faciliter l'application du Protocole d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche, adopté par le Comité de la planification le 6 février 1999, auquel il renvoie.

### **Finalité du rapport d'auto-évaluation**

Le rapport d'auto-évaluation préparé par l'unité constitue une étape majeure du processus d'évaluation.

Il fournit à l'unité une occasion unique de rendre compte de la qualité et de la pertinence de ses activités d'enseignement et de recherche, de préciser comment elle se positionne par rapport aux grandes orientations de l'institution, et de déterminer comment elle se compare avec ses homologues aux plans national et international.

L'unité peut ainsi dresser le bilan de ses réalisations antérieures, mais aussi définir, de façon réaliste, son plan de développement pour les années à venir. Ce plan prendra en compte les ressources actuelles et potentielles de l'unité et les conditions internes et externes de son développement. Et il visera le redéploiement adéquat de ses activités dans le cadre institutionnel de l'Université de Montréal.

Le rapport d'auto-évaluation et le rapport des experts externes seront la base du plan d'action établi avec les directions de l'Université et des facultés concernées en vue de soutenir le plan de développement de l'unité.

### **Contribution du Bureau de recherche institutionnelle**

Le Bureau de recherche institutionnelle (BRI) fournira à l'unité un ensemble de données institutionnelles et comparatives sur les thèmes suivants : les étudiants, l'organisation de l'enseignement, les ressources humaines, la recherche et la formation de chercheurs, l'utilisation des ressources. Cet ensemble de données servira de point de départ à l'auto-évaluation et sera transmis avec le rapport d'auto-évaluation aux experts externes et aux instances institutionnelles concernées.

Le BRI sera disponible pour aider l'unité à interpréter les données fournies. Il pourra aussi valider d'autres données disponibles que l'on estimerait pertinentes et dont l'unité souhaiterait tenir compte.

### **Caractéristiques formelles du rapport**

Le rapport d'auto-évaluation sera concis (une trentaine de pages au maximum) et se concentrera sur les éléments d'analyse essentiels, sur les réflexions qu'ils déterminent et sur les perspectives d'avenir qui en découlent.



**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 9 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Y seront joints en annexe le recueil des données utilisées, les curriculum vitae des professeurs avec mention des contributions aux divers volets de la carrière pour les cinq dernières années, ainsi que tout autre document jugé pertinent.

Dans le cas d'unités soumises à des processus d'agrément, il conviendra d'intégrer au rapport d'auto-évaluation les éléments appropriés extraits des rapports rédigés dans le cadre de ces processus.

**Les objets à considérer**

Comme le suggère le *Protocole d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche*, le rapport d'auto-évaluation doit traiter de l'ensemble des dimensions et des activités de l'unité, avec insistance particulière sur les points suivants :

1. Les programmes d'études offerts : objectifs, contenus, ouverture interdisciplinaire et complémentarité des programmes; innovations pédagogiques; modifications accomplies ou envisagées; mesures d'encadrement visant la persévérance et la diplomation; comparaison avec les programmes des autres institutions; lien entre les activités de recherche et les activités d'enseignement; pertinence des programmes et lien avec les professionnels de la discipline et le marché du travail.
2. La qualité et la pertinence de la formation : modes d'évaluation; stratégies de recrutement, groupes visés, conditions générales et particulières d'admission, critères de sélection; cheminement des étudiants, taux de persévérance, diplomation; soutien financier, bourses, charges de cours, assistance à l'enseignement et à la recherche; soutien à la recherche d'emploi.
3. Les activités et les résultats de recherche : principaux axes de recherche, niveau et évolution des activités; subventions; organisation de la recherche, groupes, centres; contrats et activités de transfert; qualité et pertinence de la recherche; liens entre la recherche et la qualité de la formation et de l'encadrement.
4. Les ressources humaines disponibles : évolution du corps professoral, charges d'enseignement à l'intérieur comme à l'extérieur de l'unité, champs de spécialisation; personnel enseignant à temps partiel et auxiliaires d'enseignement; pratiques de formation et d'évaluation des enseignants; évolution et fonction du personnel de soutien, professionnel et technique.
5. Les ressources matérielles disponibles et les modes de fonctionnement : infrastructures d'enseignement et de recherche, moyens informatiques, laboratoires, bibliothèques, locaux et aménagements physiques.

Secrétariat général

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 10 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**Éléments en vue du plan d'action**

Le rapport d'auto-évaluation doit faciliter le travail des experts externes et l'établissement d'un plan d'action. Il importe donc que l'unité identifie ses forces et ses faiblesses, cerne les problèmes à résoudre, formule ses priorités de développement et les objectifs à atteindre, en s'appuyant notamment sur des comparaisons intra- et interinstitutionnelles, propose les étapes de réalisation d'un plan de développement, et fixe les moyens de suivi et de validation des résultats.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 11 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques – Annexe A

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

***Aspects à prendre en considération concernant  
les programmes de premier cycle  
dans le cadre de l'évaluation des unités***

Il s'agit donc, en ce qui a trait à *l'analyse diagnostique des programmes d'études*, de cerner brièvement les principales forces de ceux-ci et les aspects importants à améliorer. La liste des aspects mentionnés dans les pages qui suivent vise à aider les unités à identifier s'il y a lieu ou non de mettre en lumière tel ou tel élément dans son analyse diagnostique. Ainsi, une unité qui connaît un changement de contexte affectant un programme (ex. : l'émergence de nouveaux besoins de formation) en fera état tandis qu'une autre pour laquelle il n'y a pas eu de tels changements concentrera son analyse diagnostique sur d'autres aspects plus pertinents à sa situation. Il ne s'agit donc pas de voir les aspects de cette liste comme devant tous faire partie du compte rendu succinct de l'analyse diagnostique ni considérer ces divers aspects comme devant être traités individuellement, des liens existant entre eux; cependant, une attention particulière devrait être accordée aux priorités et politiques institutionnelles mentionnées, celles-ci se trouvant également dans le canevas des plans d'action résultant de l'évaluation des unités d'enseignement et de recherche. Des documents complétant cette analyse peuvent être annexés au rapport (ex. : rapport détaillé d'analyse critique d'un programme, rapport d'enquête ou de «focus group» auprès d'étudiants, de diplômés ou de gens du milieu, etc.). Notons que, dans le cas où les aspects à souligner sont communs à plusieurs programmes, cette analyse peut être présentée en regroupant les programmes concernés et être complétée en indiquant les particularités propres à l'un ou l'autre de ceux-ci.

D'autre part, les unités qui ont procédé récemment à une *révision d'un programme d'études* (modification majeure ou d'une importance méritant d'être soulignée) ou qui projettent de le faire indiqueront succinctement les caractéristiques principales de ces changements, les documents plus complets relatifs à ces modifications pouvant être présentés en annexe.

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 12 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques – Annexe A

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

***Aspects à prendre en considération concernant  
les programmes d'études de premier cycle  
dans le cadre de l'évaluation d'unité***

**Changements au contexte du programme**

Ex. : nouveaux besoins de formation requérant des ajustements; pertinence de développement d'options pour tenir compte de nouveaux débouchés sur le marché du travail; ajustements requis pour une continuité ou une complémentarité des programmes; nouvelles exigences d'un ordre professionnel, etc.

**Recrutement des étudiants**

Ex. : analyse des chutes ou hausses de clientèle, identification des causes, stratégies pour recruter les meilleurs candidats, pertinence des conditions d'admission, efficacité des moyens de sélection s'il y a lieu, examen des moyens utilisés dans d'autres institutions, etc.

**Programme**

Pertinence

- Réponse du programme aux besoins de formation (pertinence sociale) et sa place dans le système universitaire (pertinence systémique)

Qualité

- Objectifs (ex. : orientations adéquates pour répondre aux besoins; objectifs énoncés clairement)
- Contenus et structure du programme (ex. : programme permettant d'atteindre les objectifs; contenus à jour; cohérence du programme; cheminement permettant des apprentissages progressifs; etc.)
- Prise en compte, en fonction des particularités du programme, des priorités et politiques institutionnelles suivantes<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> Voir l'enquête et le rapport sur les *Orientations de la formation de premier cycle*, les *Priorités d'action 2000-2003*, le rapport *L'Université de Montréal, orientation internationale* et la *Politique de la maîtrise de la langue française dans l'apprentissage*

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 13 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques – Annexe A

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

- Habiletés transférables (ex. : communiquer oralement et par écrit, autonomie pour une capacité de formation continue, usage de l'information, etc.)
- Expérience appliquée (ex. : stages, laboratoires, ateliers, etc.)
- Ouverture à l'interculturel (prise en compte des aspects culturels dans la pratique des futurs diplômés; ex. : cultures et langues étrangères)
- Dimension internationale (ex. : séjours ou stages à l'étranger, profil international dans le programme, etc.)
- Ouverture à l'interdisciplinarité (intégration d'apports pertinents d'autres disciplines; ex. : cours thématiques permettant d'aborder des problématiques impliquant des disciplines connexes)
- intégration des TIC
- Initiation à la recherche
- Activités d'enseignement et d'apprentissage ainsi que modalités d'évaluation : pertinence pour atteindre les objectifs et les évaluer
- Qualité des enseignements dispensés<sup>2</sup> et ratio des professeurs impliqués dans les activités d'enseignement du programme
- Efficacité du fonctionnement du programme, de sa gestion (ex. : coordination des enseignements notamment pour éviter les redondances, horaires, etc.)
- Mesures d'encadrement<sup>3</sup> : choix des mesures et leur efficacité pour favoriser l'intégration des étudiants aux programmes, la persévérance et la réussite des études
- Performance du programme : taux de diplomation; durée des études; satisfaction des étudiants, des professeurs, du milieu; placement des diplômés ou poursuite des études
- Prise en compte, s'il y a lieu, des exigences d'un ordre professionnel

<sup>2</sup> Voir le *Rapport à l'Assemblée universitaire du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement*

<sup>3</sup> Voir la *Politique intégrée sur la persévérance aux études dans les programmes longs de premier cycle à l'Université de Montréal*

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 14 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques – Annexe A

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

- Comparaison aux programmes d'autres institutions et perspectives nouvelles découlant des travaux de la CUP

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 15 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques – Annexe B

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

***Programmes de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles***  
***Analyse d'un programme ou de programmes interreliés***

Ce cadre a pour but de guider l'analyse des programmes en lien avec les autres aspects de la formation et avec les ressources. L'importance des différents éléments peut varier selon le type de programme et le contexte de mise en œuvre, et l'utilisateur devra choisir ceux qui sont les plus appropriés. L'analyse devrait dégager, pour chaque rubrique, les points forts et les améliorations requises.

**1. Brève présentation :** organisation, architecture, principaux contenus du programme

**2. Raison d'être, évolution récente, changements prévus**

Indiquer les principaux éléments contextuels :

- **externes** (ex. : positionnement du programme par rapport aux besoins de compétences, à l'évolution des savoirs, aux opportunités de partenariat, à de nouvelles clientèles, etc.)
- **internes** (ex. : priorités institutionnelles, priorités de l'unité, ressources humaines et physiques disponibles, axes de recherche et de développement à favoriser, capacité d'accueil et d'encadrement disponible, etc.)

**3. Objectifs prioritaires**

- **Formation générale** (ex. : esprit critique, pensée disciplinée, sens de responsabilité, relations **interpersonnelles**, sensibilité à l'éthique, capacité de communiquer, autonomie, etc.)
- **Formation spécialisée** (ex. : pertinence, polyvalence, articulation de la recherche à la formation, recherche contextualisée, transfert des connaissances, applications, etc.)
- **Ouverture (exigences** professionnelles, milieux externes, dimension internationale, etc.)
- **Cheminement étudiant** (ex. : critères de réussite, modalités d'encadrement, suivi de la formation, **durée** des études, etc.)
- **Valorisation de l'interdisciplinarité** (ouverture vers d'autres disciplines, participation active à des programmes interdisciplinaires ou multi-disciplinaires, etc.)

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 16 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques – Annexe B

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**4. Visibilité et pouvoir d'attraction**

- **Promotion du programme** (liens avec d'autres programmes ou d'autres établissements, documents de promotion disponibles, actions ciblant le Québec, le Canada et l'étranger)
- **Examen des admissions des 5 dernières années** (bassin de recrutement local et international, sélection, suivi des demandes d'admission, qualité des candidats, désistement, refus, etc.)
- **Étudiants inscrits au cours des 5 dernières années** (inscriptions totales, capacité d'accueil, nouvelles inscriptions, plein temps et temps partiel, etc.)
- **Comparaison à des programmes semblables** (travaux de la CUP, programmes au Québec, au Canada et à l'étranger, validité des comparaisons)

**5. Efficacité du programme**

- **Mesures directes** (gestion de la banque de cours, de séminaires et d'autres activités d'animation, crédits-étudiants collectifs, crédits de tutoring)
- **Mesures indirectes** (encadrement formel par enseignant ou comité, encadrement informel dans le milieu de formation, liens entre les études et la recherche, approches pédagogiques innovatrices, ressources documentaires et bibliothèques, soutien financier aux étudiants, durée des études, etc.)
- **Cheminement étudiant** (définition du plan d'études, suivi régulier du progrès des études, transferts à d'autres programmes, attrition, durée des études, etc.)
- **Les diplômés** (taux de diplomation, publications/œuvres et prix obtenus, opportunités d'emplois ou d'études, évaluation de la satisfaction des diplômés, évaluation de la satisfaction des employeurs, etc.)

**6. Contrôle de la qualité de la formation**

- **Évaluation des étudiants** (aptitudes et qualifications à l'admission, évaluation de l'assimilation des **connaissances**, évaluation des apprentissages, suivi régulier du progrès des études, examen général de synthèse au doctorat, etc.)
- **Évaluation de l'enseignement et de l'encadrement** (évaluation des prestations de cours et **séminaires**, évaluation de l'encadrement formel des stages et travaux de recherche,



---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 17 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Guide pour l'auto-évaluation  
des unités académiques – Annexe B

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

évaluation de l'encadrement informel dans les milieux de formation, suivi des évaluations, rapports d'évaluation, etc.)

**7. Le personnel enseignant, les collaborateurs et les milieux de formation**

Il est pris pour acquis que ces aspects de la formation seront couverts dans une autre partie du rapport d'auto-évaluation. Les liens appropriés doivent être faits avec la mise en œuvre du programme.

**8. Sommaire**

- **Points forts du programme**
- **Améliorations requises**

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 18 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Évaluation des unités d'enseignement  
et de recherche par les experts externes  
- quelques balises

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**ÉVALUATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE  
PAR LES EXPERTS EXTERNES - QUELQUES BALISES**

L'Université de Montréal vise à se positionner parmi les meilleures universités publiques de stature internationale. Le profil de l'Université de Montréal et les choix stratégiques que l'Institution a privilégiés fondent donc l'exigence pour l'Université de Montréal de valider les jugements qu'elle porte sur elle-même et les projets de développement qu'elle entretient. Elle doit accepter en conséquence de soutenir la comparaison avec les grandes universités publiques canadiennes et américaines. À cette fin, chaque unité d'enseignement et de recherche doit soumettre les résultats de son étude d'auto-évaluation à l'avis et aux commentaires d'experts externes dont la compétence dans leurs champs de recherche est reconnue internationalement. Une telle évaluation sera menée avec célérité et aura recours à au moins deux experts externes.

1. L'évaluation externe doit être réalisée de façon décentralisée. Le point de départ de l'évaluation externe (choix proposé des experts, projet de mandat), tout autant que de l'auto-évaluation, se situe dans l'unité de base. Toutefois, l'ensemble du processus d'évaluation sera toujours conduit en concertation et en interaction avec le décanat responsable – lorsque l'unité fait partie d'une faculté départementalisée – avec le doyen des études supérieures et avec le Vice-recteur à la planification. Pour mener à bien un tel exercice, la direction de l'Université fournira aux unités d'enseignement et de recherche les données de base requises et assumera le coût de la visite des experts externes.
2. Parmi les éléments du mandat confié aux experts externes, il faudra retenir les suivants :
  - Vérifier le diagnostic posé par l'unité et en évaluer la justesse.
  - Établir la pertinence et la faisabilité de la mission, des objectifs stratégiques et du plan d'action proposé par l'unité.
  - Analyser le repérage (benchmarking) avec les unités d'enseignement et de recherche comparables ou témoins au niveau québécois et nord-américain.
  - Juger de l'arrimage des orientations et des objectifs de l'unité avec ceux de l'Université.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 19 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Évaluation des unités d'enseignement  
et de recherche par les experts externes  
- quelques balises

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

3. Les évaluateurs externes ont comme responsabilités générales :

- D'analyser le Rapport d'auto-évaluation et de prendre en considération les questions que les directions de l'Université, de la faculté concernée et de la Faculté des études supérieures peuvent lui soumettre.
- D'effectuer une visite de l'unité et de rencontrer les professeurs, les chercheurs, les étudiants.
- De préparer un rapport qui est remis à la direction de l'unité et des facultés concernées ainsi qu'au Vice-recteur à la planification.

*Il est de tradition que les évaluateurs externes consacrent deux journées à la réalisation de leur mandat. Afin d'accélérer le processus, nous demanderons une journée additionnelle afin de leur permettre de rédiger sur place leur rapport avant de mettre fin à leur mission*

4. L'unité d'enseignement et de recherche ainsi que les directions des facultés concernées et de l'Université transmettront aux experts externes tous les documents qu'elles jugeront pertinents. Les documents suivants doivent en tout état de cause leur être remis :

- Le rapport de l'auto-évaluation et ses annexes.
- Les données fournies par le Bureau de recherche institutionnelle.
- L'énoncé de mission et le plan de relance de l'Université.
- Le plan et les orientations de la Faculté concernée.
- Les rapports d'agrément.

*Les unités qui le désirent pourront également remettre aux experts externes un projet de leur plan d'action afin de recueillir les avis, commentaires et suggestions des experts, qui auraient ainsi entre les mains l'ensemble des éléments du processus d'évaluation.*

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 20 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Lignes directrices pour le déroulement  
du processus d'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉROULEMENT DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES UNITÉS  
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE**

**Calendrier général du processus d'évaluation**

- Rencontre entre l'unité évaluée et les représentants de sa faculté (s'il s'agit d'un département), de la FES, du BRI et du rectorat
- Dépôt de la liste des experts et rédaction du rapport d'auto-évaluation
- Dépôt du rapport d'auto-évaluation
- Visite des experts et dépôt de leur rapport
- Réaction de l'unité évaluée au rapport des experts
- Projet de plan d'action rédigé par la faculté et éléments de plan d'action de la FES, ces documents sont remis au Vice-rectorat à la planification
- Rencontre Vice-rectorat, FES, Faculté et Direction du département
- Plan d'action final soumis au Comité de la planification
- Suivi annuel du plan d'action

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 21 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Lignes directrices pour le déroulement  
du processus d'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**Lignes directrices pour le déroulement du processus d'évaluation**

**1. Coordination du processus**

L'évaluation est sous la responsabilité du Vice-rectorat à la planification, mais c'est le Doyen de la faculté évaluée ou son représentant qui coordonne l'opération au niveau de la faculté. Pour les facultés départementalisées, la coordination du processus est assurée par la faculté alors que la responsabilité de réaliser l'auto-évaluation revient à l'unité évaluée. Dans ce cas, tous les documents vers ou en provenance des unités devront transiter par le décanat.

**2. Informations et documentations complémentaires**

Les documents suivants étayeront la démarche d'auto-évaluation et d'élaboration de plan d'action :

1. Protocole qui régit le processus dans son ensemble
2. Mesures d'ajustement au Protocole (Octobre 2001)
3. Guide pour l'auto-évaluation des unités
4. Guide pour les experts externes
5. Canevas du plan d'action résultant de l'évaluation d'une unité
6. Données du BRI relatives à l'unité évaluée
7. Annuaire des programmes
8. Plan d'orientation de la Faculté, Ententes de planification avec la Direction de l'Université ou tout autre document pertinent

Les experts doivent être avisés des adresses internet où ils peuvent consulter les documents officiels de l'Université.

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 22 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Lignes directrices pour le déroulement  
du processus d'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**3. L'auto-évaluation**

Responsabilités

Le doyen ou le directeur de l'unité évaluée est responsable de l'auto-évaluation de son unité. Cependant, il lui est fortement recommandé de s'adjoindre un comité de quelques personnes représentatives de son unité (professeurs, étudiants, personnel de soutien, etc.) qu'il présidera. Les modalités de composition du comité sont laissées à la discrétion de la direction de l'unité. Il est suggéré que, dans la phase préparatoire de l'auto-évaluation, il y ait des rencontres de travail permettant à la direction de l'unité évaluée d'échanger avec la direction de sa faculté, avec celle de la FES, avec le Vice-rectorat aux études de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue et avec le BRI, sur les problématiques institutionnelles la concernant et sur l'interprétation des données disponibles.

Format

Le rapport d'auto-évaluation comprend trois parties distinctes : le rapport lui-même (environ 30 pages), les données fournies par le BRI et les annexes (CV des professeurs et documents se rapportant aux modifications de programmes).

Destinataire

Pour les facultés départementalisées, tous les documents sont d'abord remis à la faculté qui se chargera de les faire parvenir aux instances appropriées.

Nombre de copies

Le Vice-rectorat à la planification demande que l'on prévoie 8 copies du rapport d'auto-évaluation et 5 copies des annexes. Ces copies serviront aux membres du rectorat et aux experts externes. La Faculté doit ajouter à ce nombre, le nombre de copies qu'elle désire conserver.

**4. Les experts externes**

Le comité d'évaluation externe est composé de 2 ou 3 experts reconnus dans le domaine de l'unité à évaluer. Au début de son auto-évaluation, l'unité est invitée à faire parvenir à sa faculté ou au Vice-rectorat à la planification dans le cas d'une faculté non-départementalisée, une liste ordonnée et motivée d'au moins 6 experts dans le domaine, accompagnée de leurs titres et de leurs coordonnées. La faculté, en concertation avec la Faculté des études supérieures, analysera la liste et déterminera les priorités et les ajouts nécessaires. Afin d'éclairer la prise de décision, il est impératif que la suggestion de chaque expert soit accompagnée d'une courte description (maximum

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 23 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Lignes directrices pour le déroulement  
du processus d'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

une page) des qualifications de chaque expert suggéré et des raisons qui motivent ce choix. Ces experts doivent jouir d'une excellente réputation académique et provenir, en principe, de l'extérieur du Québec. Ils ou elles peuvent être francophones ou anglophones (le rapport externe peut être rédigé en anglais) et provenir du Canada ou d'ailleurs. Afin de préserver l'objectivité de l'évaluation, il est exclu de choisir des personnes ayant entretenu des liens étroits de collaboration avec l'unité. La liste finale comportant l'ordre de priorité suggéré est envoyée au Vice-recteur à la planification.

**5. Organisation de la visite des experts**

Le Vice-rectorat à la planification contacte les experts et fixe avec eux les dates de la visite d'une durée de 3 jours, 4 à 6 semaines après la date prévue pour la remise du rapport d'auto-évaluation. Il voit à la planification, au moindre coût, du voyage et du séjour des experts à Montréal. La faculté pour sa part voit à l'organisation, à l'accueil des experts et au déroulement de la visite de l'unité.

**6. Déroulement type de la visite**

Jour 1 AM

- Rencontre avec le doyen de la faculté concernée (ou son représentant), avec le doyen de la FES (ou son représentant) ainsi qu'avec des représentants du rectorat. Cette rencontre se tient dans les locaux de la faculté qui organise la visite.
- Pour les départements évalués, rencontre avec le directeur qui servira de guide aux experts par la suite.
- Rencontre avec l'équipe de direction.
- Visite des locaux significatifs.

Jour 1 PM

- Rencontre collective avec le corps professoral (qui peut se faire autour d'un lunch ou en assemblée)
- Rencontre avec un ou des représentants des chargés de cours
- Rencontre collective avec les membres du personnel non-enseignant

Note : L'unité peut organiser un événement informel en début de soirée (cocktail, invitation à dîner, etc.).

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 24 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Lignes directrices pour le déroulement  
du processus d'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

Jour 2 AM

- Rencontre avec les représentants étudiants de 1<sup>er</sup> cycle
- Rencontre avec les représentants étudiants des cycles supérieurs
- Rencontre avec des diplômés et des professionnels de la discipline (si applicable)
- Rencontre individuelle avec des professeurs
- Rencontre avec le directeur

Jour 2 PM

Rédaction du rapport dans un bureau mis à la disposition des experts autant que possible dans l'unité évaluée.

Jour 3 AM

Fin de la rédaction du rapport

10 heures 30 : Présentation du rapport au directeur ou au doyen

11 heures : Rencontre des experts avec les représentants des facultés concernées et du rectorat

Note : Cette rencontre se fait dans les locaux du rectorat



**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 25 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Canevas des plans d'action

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**CONTENU DES PLANS D'ACTION RÉSULTANT DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES UNITÉS  
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE - CANEVAS DE PRÉSENTATION**

Au terme du processus d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche, un plan d'action doit être établi par les unités et la Faculté responsable en concertation avec le Vice-rectorat à la planification, et la Direction de l'Université. Sans exclure d'autres éléments pertinents, le plan d'action portera sur un certain nombre d'enjeux ou d'objectifs stratégiques que le présent guide énumère à titre indicatif.

- 1. Le contexte dans lequel se situe l'unité d'enseignement et de recherche**
- 2. La mission de l'unité et les perspectives d'avenir**
- 3. Les axes de développement de l'unité**

Par «axes de développement», il faut entendre les principaux domaines de spécialisation, où l'unité exerce une position de leadership et veut la consolider en y concentrant ses ressources professorales pour fins d'enseignement et de recherche.

**4. Les enjeux stratégiques**

**4.1 Les étudiants**

Dans la mesure où l'importance et la qualité des effectifs étudiants déterminent le pouvoir d'attraction et de rayonnement de l'Institution et son positionnement concurrentiel à l'échelle internationale, il convient de s'interroger sur les points suivants :

- Cibles tant qualitatives que quantitatives eu égard aux effectifs étudiants : capacité d'attraction, provenance des étudiants, capacités d'accueil, cote «r», etc.
- Recrutement des étudiants : demandes d'admission, refus, désistements, offres d'admission, inscriptions; chute et hausse de clientèles : causes; stratégies de recrutement ...
- Stratégies pour assurer et améliorer le taux de persévérance aux divers cycles : encadrement, monitoring, soutien financier (et montage), etc.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 26 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Canevas des plans d'action

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**4.2 Les programmes d'études**

Le plan d'action doit faire état des objectifs de la *qualité*, de la *pertinence* et de l'*ouverture* que les programmes d'études doivent poursuivre à tous les cycles. Le plan d'action pourra aussi prendre en compte certains éléments particuliers :

Au premier cycle

- Changement au contexte des programmes : nouveaux besoins et nouvelles exigences, pertinence des programmes, créations et modifications de programmes, place des programmes dans le système universitaire, efficacité des programmes...
- Qualité des programmes : objectifs, contenu et structure, activités d'enseignement et d'apprentissage, encadrement...
- Acquisition d'habilités transférables de haut niveau et accès à des formations complémentaires, selon des modalités adaptées à la spécificité des champs d'études et de pratique et en conformité aux tendances nord-américaines actuelles...
- Structuration du volet de formation complémentaire de façon à y intégrer l'ouverture aux cultures et aux langues européennes et asiatiques, les stages et les expériences pratiques, l'initiation à la recherche, l'exposition aux technologies de l'information et de la communication...

Aux deuxième et troisième cycles

- Cibles : capacité d'accueil, recrutement, persévérance, diplomation, encadrement ; hausse ou baisse des étudiants : les causes et les stratégies
- Pertinence des programmes : lien avec le marché du travail, lien de coopération et de partenariat avec le milieu
- Qualité des programmes dont le contenu disciplinaire est à la fine pointe du développement
- Reconfiguration des études supérieures : passage direct au doctorat, formations plus interdisciplinaires...

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 27 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Canevas des plans d'action

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

En formation continue : urgence de répondre aux divers besoins de formation continue et d'exploiter le potentiel de l'institution et de l'unité

- En remettant en perspective les programmes de formation initiale
- En mettant en œuvre aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles des programmes faits sur mesure

**4.3 Les activités de recherche**

Le profil et la position de l'Université de Montréal, ainsi que le contexte dans lequel évoluent les activités de recherche suggèrent que le plan d'action prenne en considération les points suivants :

- Identification des créneaux porteurs et établissement de projets structurants et mobilisateurs
- Taux de participation dans l'obtention des octrois de recherche (subventions, contrats...) : évolution et cible
- Augmentation des revenus de recherche : cibles
- Aménagement d'environnements propices au développement d'activités de recherche : les stratégies

**4.4 L'internationalisation des activités d'enseignement et de recherche**

Compte tenu que la dimension internationale de l'Université de Montréal est une composante traditionnelle de son profil, on s'attend à que l'unité se positionne eu égard à certains objectifs stratégiques :

L'unité identifiera notamment les stratégies et les cibles relatives au nombre d'étudiants étrangers qu'elle veut accueillir, au nombre d'étudiants qu'elle veut faire profiter d'une expérience internationale, aux cotutelles, au nombre de professeurs invités et de stagiaires postdoctoraux...

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 28 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Canevas des plans d'action

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

#### 4.5 L'intégration des technologies de l'information et de la communication

Compte tenu que les technologies de l'information et de la communication constituent un important facteur de positionnement stratégique de l'unité, le plan d'action fera état des développements pertinents :

Les unités devront préciser comment, dans quelle mesure et selon quels moyens, elles entendent intégrer les TIC et modifier leurs façons de faire en enseignement, en encadrement, en recherche et dans l'ensemble des processus tant académiques qu'administratifs de l'unité.

#### 4.6 Les ressources requises

Dans la mesure où les orientations stratégiques et les projets de développement proposés par les unités d'enseignement et de recherche pourront requérir un redéploiement et un ajustement de ressources, les unités devront préciser et scénariser leurs besoins en ressources :

- Préciser les objectifs, les domaines, les cibles, le profil, les stratégies de recrutement, de développement et de redéploiement du corps professoral et des divers personnels enseignants (chargé de cours, auxiliaires...)
- Proposer les stratégies de redéploiement et de renouvellement des personnels de soutien dans un contexte de transformation des processus académiques et administratifs, de maintien des compétences et de relève à assurer
- Préciser, dans un contexte de reconfiguration physique du campus et de contraintes majeures, et dans une perspective d'utilisation optimale des ressources, les aménagements requis à court et moyen terme pour poursuivre le plan d'action présenté par l'unité.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 29 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Calendrier de l'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE**

**Année 1999-2000**

École d'optométrie  
Faculté des sciences infirmières  
FAS, Anthropologie  
FAS, Bibliothéconomie et sciences de l'information  
FAS, Histoire de l'art  
FAS, Philosophie  
FAS, Informatique et recherche opérationnelle  
FAS, Science politique  
FAS, Mathématiques et statistique

**Année 2000-2001**

Faculté de l'aménagement, École d'architecture de  
Faculté des sciences de l'éducation  
FAS, Psychoéducation  
FAS, Criminologie  
FAS, Démographie  
FAS, Études françaises  
FAS, Sciences biologiques  
FAS, Centre d'études classiques  
FAS, Centre d'études médiévales  
FAS, Histoire

**Année 2001-2002**

Département de kinésiologie  
Faculté de théologie  
Faculté de droit  
Faculté de médecine vétérinaire  
FAS, Centre d'études d'Asie de l'est  
FAS, Communication  
FAS, Littérature comparée  
FAS, Littérature et langues modernes  
FAS, Sciences économiques  
FAS, Géographie  
FAS, Relations industrielles  
Faculté de médecine dentaire  
Faculté de pharmacie

**Année 2002-2003**

Faculté de l'aménagement, École d'architecture  
Faculté de l'aménagement, École de design industriel  
Faculté de l'aménagement, Institut d'urbanisme  
Faculté de musique  
FAS, Études anglaises  
FAS, Chimie  
FAS, Linguistique et traduction  
FAS, Physique  
FAS, Psychologie  
FAS, Service social  
FAS, Sociologie  
Faculté de l'aménagement (Programmes de la F.E.S.)

Secrétariat général

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 30 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Calendrier de l'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE  
FACULTÉ DE MÉDECINE**

**Année 2001-2002**

Programme de MD (incluant URDESS et Bureau d'évaluation)

Département de médecine familiale (3 D.E.S.)

Département de nutrition (B.Sc. et autres)

Département de pharmacologie (1 chaire)

Département de physiologie

*Groupe de recherche sur le système nerveux central*  
*Groupe de recherche sur le système nerveux autonome*  
*Groupe de recherche en transport membranaire*  
*Centre de recherche en sciences neurologiques*

Programme de sciences biomédicales

- du Secteur des sciences de la santé publique :

Département d'administration de la santé

Département de médecine sociale et préventive

Département de santé environnementale et santé au travail

*Groupe de recherche en toxicologie humaine (1 chaire)*

*Groupe de recherche interdisciplinaire en santé*

Formation professionnelle continue (vice-décanat)

- du secteur des sciences de la santé :

École d'orthophonie et audiologie (Programmes d'orthophonie et d'audiologie)

École de réadaptation (Programme d'ergothérapie)

(Programme de physiothérapie)

Secrétariat général

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.40

Page 31 de 31

ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Calendrier de l'évaluation des unités  
d'enseignement et de recherche

---

Adoption

Date :  
2001-10-16

Délibération :  
CP-183-9

---

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**Année 2002-2003**

Département de médecine (15 D.E.S.)

Département de chirurgie (11 D.E.S.)

Département d'ophtalmologie (1 D.E.S.)

Département de pédiatrie (10 D.E.S.)

Département de pathologie et biologie cellulaire (2 D.E.S.)

Département de psychiatrie (2 chaires)

Département d'obstétrique-gynécologie (4 D.E.S.)

Département de radiologie, radiologie-oncologie et médecine nucléaire (4 D.E.S.)

Département d'anesthésiologie (1 D.E.S.)

Département de microbiologie et immunologie (1 D.E.S.)

*Groupe de recherche en immunologie*

Département de biochimie (B.Sc. et autres; 1 chaire)